COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE LA REUNION

Maison Des Sports, 1 Rte de la Digue

97494 Ste Clotilde

Tel : 0262 71 03 69- Fax : 0262 42 06 74

Le 28 Janvier 2013

Objet : Erratum au sujet des tarifs

Aux Présidentes et Présidents

Suite à une erreur, je vous communique la rémunération des arbitres pour les concours officiels.

C’est 60% pour le Comité et 40% à la charge du club.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Rémunération des arbitres | MONTANT | Participation du club (40%) | Participation du comité (60%) |
| 2 JOURNEES | 120,00€ | 48 ,00€ | 72,00€ |
| 1 JOURNEE | 80 ,00€ | 32,00€ | 48,00€ |
| ½ JOURNEE | 70, 00€ | 28,00€ | 42,00€ |

Comme convenu avec le Président Mr Bonanséa je joins à ce courrier le calendrier pour le mois de Février.

Si le joueur (se) est enregistré dans la base de données de la FFPJP mais n’est pas en possession de sa licence lui ou elle pourra jouer sur la présentation de sa pièce d’identité.

Le comité sera tolérant jusqu’à la fin Février, sachant que les licences prennent un plus de 15 jours à nous parvenir, donc à vous Mesdames et Messieurs les Présidents de faire le nécessaire.

**NB : Tout joueur n’étant pas enregistré dans la base de données de la FFPJP ne pourra pas jouer !!**

Nous vous prions d’agréer Mesdames et Messieurs les présidents, nos salutations les plus respectueuses.

Le Président du C.R.P.R.

p/o la secrétaire du C.R.P.R**.**